



TRANSPORTS | Aides

INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 83 VAR

Tout savoir et vous inscrire aux transports scolaires près de chez vous.

Inscription pour un transport en car AVANT le 31 juillet 2019



Au-delà, la réception du titre de transport à domicile n'est pas garantie. L'élève devra s'acquitter d'un titre de transport payant pour monter à bord.

Validité de l'abonnement PASS ZOU! Études

- Valable du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020,
- Valable tous les jours, y compris pendant les vacances scolaires
- Valable sur le circuit scolaire de l'élève et sur les lignes de bus interurbaines, les TER et la ligne de Chemins de Fer de Provence du réseau régional ZOU!, en usage illimité

TARIFS de l'abonnement PASS ZOU! Études

Plein tarif : 110 €/an

Demi-tarif accessible aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700 €/mois : 55 €/an

À partir du 3^e enfant abonné au PASS ZOU! Études au sein d'une même famille, vous pouvez bénéficier d'un remboursement différé à hauteur de 55 €. Les modalités de remboursement seront définies à compter du 1^{er} septembre ici.

Je m'inscris en ligne en suivant ce lien

https://inscriptiontransportscolaire.maregionsud.fr/srt_83/usager



Si je ne peux m'inscrire en ligne, ou si je ne possède pas de carte bancaire ou de compte bancaire, je contacte un correspondant au 04 86 88 50 50 (prix d'un appel local)

Inscription pour une aide forfaitaire AVANT le 31 décembre 2019

La Région peut prendre en charge, sous conditions particulières, une partie des frais de transports des élèves domiciliés en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette aide forfaitaire est réservée :

- aux internes dont le domicile est à plus de 10 km de l'établissement ou de l'arrêt de montée le plus proche,
- OU aux demi-pensionnaires dont le domicile est à plus de 5 km de l'établissement ou de l'arrêt de montée le plus proche qui ne peuvent utiliser un car ou un train de la Région pour aller à l'école.



Pour déposer un dossier d'aide forfaitaire, vous êtes invités à contacter un correspondant au 04 86 88 50 50 (prix d'un appel local) qui vous adressera un dossier à remplir.

Bénéficiaires

- Effectuer un trajet domicile-établissement scolaire en dehors de votre agglomération ou métropole,
- Être âgé de 3 ans révolus au 31 décembre de l'année scolaire en cours,
- Être scolarisé de la maternelle jusqu'au baccalauréat dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat, relevant du Ministère de l'Education nationale, de l'Agriculture ou de la Défense,
- Être domicilié en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à plus de 3km de l'établissement scolaire.

Ressources

à télécharger, liens à consulter...



Foire aux questions

(PDF - 551 Ko)



Règlement régional des transports scolaires

(PDF - 193 Ko)



Page d'inscription aux transports scolaires



Horaires des transports scolaires

REVENIR À LA LISTE | PRÉCÉDENT | SUIVANT >

PRESSE

CONTACT PRESSE

RESTONS CONNECTÉS



RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Hôtel de Région
27, place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20

Du lundi au vendredi
De 9 h à 17 h sans interruption
04 91 57 50 57

CONTACTER LA RÉGION

Liens utiles
Subventions régionales
Sud Marchés Publics